

# Règlement de pêche 2022 « LES EAUX BLEUES »

## La pêche est réservée aux détenteurs de cartes

Carpodrome : pêche à une seule canne au coup (11.50m maxi) .  
4 cannes autorisées : dont 2 aux carnassiers dans les étangs<sup>1,2,4,5,6</sup>  
Taille minimale du brochet : 60 cm et sandre : 50 cm  
La pêche aux carnassiers est autorisée dans les étangs 4.5.6 au leurre artificiel.  
Carpistes de nuit : 4 cannes maximum, toutes prises sera remise à l'eau.  
L'usage de la barque est prohibé ainsi que la baignade et les jeux aquatiques.

La propreté du site incombe au pêcheur, aucun aménagement d'emplacement ni de dépôt de détritrus ne seront tolérés.  
Le camping est interdit.

Avertissements – 1 ère infraction : 50 € - 2eme infraction exclusion

**Attention, horaires d'hiver des étangs N°4,5,6 (chasse  
au gibier d'eau, huttes 1 et 2)**

En Octobre de 10 à 17 heures et de Novembre à fermeture générale (1) de 10h30 à 16 heures  
Fermeture générale du gibier d'eau suivant arrêté préfectoral  
Carpodrome ouvert toute l'année

Fermeture carnassiers : dernier Dimanche de Janvier- ouverture suivant arrêté préfectoral  
Pêche en NO KILL sur tous les étangs des «Eaux Bleues» Tous poissons pêchés doivent être remis à l'eau systématiquement, sauf taille légale des carnassiers.

Bourriche autorisée sauf pour le Carpodrome (hors concours)

Pour la pêche dans les étangs 4,5, et 6 il est obligatoire de posséder le permis de pêche fédérale.

*Par la signature de la carte annuelle de pêche aux Eaux Bleues, le pêcheur déclare avoir pris connaissance du présent règlement et notamment des dangers encourus par la ligne EDF moyenne tension sur l'étang N°1.*

*Les gardes assermentés veilleront au respect du présent règlement.*

**AUCUN REMBOURSEMENT DE CARTE**

**LE PORTAIL DOIT ETRE  
IMPERATIVEMENT FERME  
(SOUS PEINE D'EXCLUSION)**